

# FONCTIONNEMENT ET HORAIRE

## 1. Fonctionnement lors de la passation de l'examen

L'élève doit se présenter à l'école de son centre de services scolaire où ont lieu les examens de reprise, 30 minutes avant le début de l'examen.

Pour passer l'examen, l'élève doit avoir en sa possession sa carte étudiante avec photo et une autre carte d'identité avec photo.

*Pour les élèves provenant du secteur privé ou d'un autre centre de services scolaire de la région 04-17, veuillez communiquer avec la personne responsable des cours d'été du centre où vous voulez faire l'examen.*

## 2. Horaire des examens

**Pour l'horaire complet de la session d'examens, veuillez consulter le site internet de votre centre de services scolaire en cliquant sur le lien approprié.**

<u>Centre de services scolaire</u>	<u>Ville</u>
• <a href="#">Chemin-du-Roy</a>	Trois-Rivières
• <a href="#">De la Riveraine</a>	Nicolet
• <a href="#">Des Chênes</a>	Drummondville

## 3. Transmission des résultats

Votre relevé des apprentissages sera délivré par le ministère dans la semaine du 15 août 2024. À noter que tous les collèges et Cégeps auront accès aux résultats ministériels dans cette même semaine.

Si vous éprouvez de la difficulté à comprendre votre relevé des apprentissages, nous vous invitons à communiquer avec la direction de votre école d'origine.

**Bon succès !**